

## DÉLIBÉRATION Bureau du 12 juin 2024

DÉLIBÉRATION N° DBS2024-07

Objet : Autorisation de lancement d'un marché public de fourniture et acheminement d'électricité alimentant les armoires de Montée en Débit (MeD) du Syndicat Seine-et-Marne Numérique et autorisation au Président à signer

Le douze juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, se sont réunis au siège de Seine-et-Marne Numérique, sis 3 rue Paul Cézanne à MELUN, les délégués composant le Bureau, désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de Mme Angela AVOND, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente.

**Date de la convocation transmise par le Président : 6 juin 2024**

**Nombre de délégués en exercice : 12**

**Nombre de délégués présents : 6**

**Nombre de délégués représentés : 1**

**QUORUM** : 12 délégués en exercice représentant 18 voix, soit un quorum de 9 voix

**QUORUM pour la présente délibération** : 6 délégués présents + 1 pouvoir correspondant à 11 voix

**PRESENTS :**

Délégués du Département : Pascal GOUHOURY, Virginie THOBOR.

Délégués de la Région : Angela AVOND, Gilles BATTAIL.

Délégués des EPCI : Michel CHARIAU, Christian PEUTOT.

**REPRESENTES :**

Délégués des EPCI :

Marcel FONTELLIO a donné pouvoir à Michel CHARIAU.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Michel CHARIAU.

**Le Bureau de Seine-et-Marne Numérique,**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en ses articles L.5211-2 et L.2122-21-1,*

*Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2124-1 et L.2124-2,*

*Vu le contrat PRM MeD conclu avec Orange,*

*Considérant que le marché public n°2023-13 de fourniture et acheminement d'électricité alimentant les armoires de montée en débit du Syndicat Seine-et-Marne Numérique, notifié à la société Total Energies le 11 juillet 2023, arrive à terme le 31 janvier 2025, et qu'il est ainsi nécessaire de lancer une consultation pour les besoins du Syndicat en fourniture et acheminement d'électricité,*

*Vu le rapport n° DBS2024-07,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité (11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).**

**AUTORISE** le lancement du marché public de fourniture et acheminement d'électricité alimentant les armoires de Montée en Débit (MeD) du Syndicat Seine-et-Marne Numérique,

**DIT QUE** ce marché est un marché public non alloti compte tenu du manque d'optimisation économique que représenterait la gestion de plusieurs opérateurs pour l'alimentation du parc d'armoires MeD exploitées par le Syndicat (au nombre de 98 à ce jour), réparties sur l'ensemble du département de Seine-et-Marne,

**DIT QUE** la procédure retenue est la procédure d'appel d'offres ouvert, en application de l'article L. 2124-2 du Code de la commande publique,

**DIT QUE** le marché public court à compter du 1er février 2025 ou à compter de sa notification si celle-ci est postérieure, jusqu'au 31 décembre 2027.

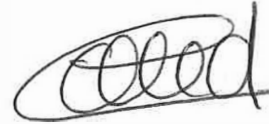
Il peut y être mis fin par le Syndicat par lettre recommandée avec accusé de réception avant chaque échéance annuelle (date anniversaire) sous réserve de respecter un préavis de trois (3) mois,

**DIT QUE** ce marché public est passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande en application des articles L. 2125-1 et R. 2162-1 à R. 2162-4 du Code de la commande publique, conclu avec les montants minimums de 90 000 € HT et maximum de 700 000 € HT pour toute la durée du marché public,

**AUTORISE M.** le Président à signer et notifier le marché correspondant aux prestations visées à l'article 1er et à accomplir l'ensemble des actes d'exécution du marché, en ce compris les éventuelles décisions de reconduction ou de non-reconduction,

**AUTORISE M.** le Président, au cas où la consultation serait déclarée infructueuse, à lancer une nouvelle consultation,

**DIT QUE** les dépenses correspondantes seront imputées au Budget annexe « Aménagement Numérique » à l'article 6061.



Angela AVOND

1<sup>ère</sup> Vice-Présidente de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 17 juin 2024